

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



INTERVENANTE SOCIALE EN COMMISSARIAT

 44 rue de Molitor - 54000 NANCY
 03 83 39 56 21
 missionpolice@asso-ars.org

Rémi BERNARD
Directeur

Laurent LEROY
Directeur Adjoint

Stéphanie ARNOUX
Cheffe de Service

Mélanie PHILIPPE
Intervenante sociale

MISSION

Cette action a pour objectif général de traiter des situations rencontrées par les services de police ne présentant aucun caractère pénal, ni judiciaire mais demandant une réponse sur le plan social et/ou psychiatrique

Le travailleur social en coordination avec les services de police, est chargé de :

- Relever les différentes situations sociales à traiter,
- Servir de lien avec les partenaires sociaux,
- Intervenir, si nécessaire, auprès des personnes interpellées et engager une démarche d'aide.

FINANCEMENT

Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Subvention du Conseil Départemental 54

Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (Etat)

ÉQUIPE

ETP

1 travailleur social 1,00

1 194 personnes accompagnées ou reçues

Dont **1 128 adultes** et **66 mineurs**

▲ SAISINE INTERNE AUX SERVICES DE POLICE : 1 039

Toutes les demandes sont centralisées par la Policière du Pôle psychosocial (accueil, service d'investigation, bureau des plaintes, brigade protection Familles)

▲ SAISINE EXTERNE : 155

Principalement émanent des services sociaux et par contact direct avec l'intéressé

▲ PROBLÉMATIQUES RENCONTRÉES

Liée à la famille	196
Liées au couple	271
Liées à la scolarité	18
Liée au voisinage et à l'entourage.....	83
Lié à l'environnement professionnel	2
Autre contexte lié.....	624

▲ ORIENTATIONS RÉALISÉES

Services sociaux.....	176
Services police ou de gendarmerie	225
Secteur de la santé	107
Secteur de la justice	109
Secteur du logement/hébergement	16
Associations	4
Éducation nationale	3
Autres.....	378



SOMMAIRE

PREAMBULE : L'Intervenant Social en Commissariat

1. L'INTERVENTION SOCIALE EN COMMISSARIAT	4
<i>1.1 Principe de saisine.....</i>	<i>4</i>
2. RESULTATS DE L'ACTION ET PUBLIC BENEFICIAIRE	5
<i>2.1 Accompagnements courts</i>	<i>6</i>
<i>2.2 Accompagnements longs et orientations</i>	<i>6</i>
<i>2.3 Rencontres déclinées.....</i>	<i>7</i>
3. PROFIL DES USAGERS BENEFICIAIRES	7
<i>3.1 Typologie des personnes reçues</i>	<i>7</i>
<i>3.2 Répartition géographique des nouveaux dossiers</i>	<i>9</i>
<i>3.3 Identification de la problématique</i>	<i>9</i>
4. LE RESEAU PARTENARIAL	11
<i>4.1 Partenariats pluridisciplinaires</i>	<i>11</i>
<i>4.2 Echanges et groupes de travail</i>	<i>14</i>
5. CONCLUSION	14

L'INTERVENANT SOCIAL EN COMMISSARIAT

Depuis la création de ce poste d'intervenant Social en Commissariat et en Gendarmerie (ISCG) en 2006, le paysage de la sécurité intérieure et de l'action sociale a connu des mutations profondes.

Initialement conçu comme une interface pionnière, ce dispositif s'est imposé, en plus de 20 ans, comme le rouage indispensable d'une réponse publique décloisonnée.

L'activité quantitative représentée à travers ce rapport, témoigne d'une expertise consolidée par deux décennies de pratique au cœur des crises humaines les plus complexes.

Dans un contexte marqué par le renforcement constant des politiques de lutte contre les violences intrafamiliales, l'ISC est aujourd'hui garant d'une prise en charge immédiate, évitant les ruptures de parcours et sécurisant l'action des forces de l'ordre.

L'ISC n'est pas une simple permanence sociale, c'est une unité d'intervention réactive située au point de rupture entre la crise et la prise en charge.

L'ISC accueille toute personne franchissant la porte du commissariat, dès lors qu'elle présente une détresse sociale ou psychologique.

Si les VIOLENCES au sens large constituent le cœur de mon activité, le spectre de mon intervention s'étend à l'ensemble des vulnérabilités :

- Protection de l'enfance
- Difficultés éducatives
- Personnes vulnérables soit par l'âge, soit par le handicap physique et/ou psychique
- Mise à l'abri d'urgence et protection des victimes de violences
- Accompagnement des personnes en situation de précarité
- Soutien aux familles confrontées à des disparitions et décès traumatiques
- Orientation des publics souffrant de troubles psychiques ou problématique de dépendance

J'analyse les interventions de police, les mains courantes et plaintes à caractère psychosocial. Je suis pro active et peut entrer rapidement en contact avec les personnes en difficulté. Je prends attache directement avec les personnes et propose des entretiens dans un cadre confidentiel soit au commissariat, soit à domicile ou autre service (MDS, MDF, Association, etc.).

Je suis aussi à la disposition des partenaires Medico-socio-judiciaire du département afin d'apporter un éclairage technique dans l'intérêt de leur prise en charge en cours, mais aussi pour proposer une rencontre et un accompagnement avant une démarche Police (main courante/plainte).

La Prise de contact / l'Analyse et l'Accompagnement :

J'interviens la plupart du temps dans un contexte de crise. Pousser la porte d'un commissariat peut être intimidant. L'ISC offre un espace de parole neutre et sécurisant.

Je vais pouvoir évaluer et analyser les « signaux » de danger imminent et proposer un accompagnement individuel et individualisé en fonction de ces derniers.

L'ISC n'est pas seulement un conseiller, il est celui qui va pouvoir initier des démarches immédiates (115, CEMMA, urgences psychiatriques, services sociaux, justice, etc.). Il est le maillon entre le pôle justice et le médico-social.

L'efficacité de mon poste est intrinsèquement liée à la qualité et la densité de mon réseau partenarial.

C'est grâce à ce travail de réseau qu'une véritable coordination est possible dans l'accompagnement des victimes rencontrées.

Maîtriser ce réseau, c'est garantir qu'aucune situation ne retombe dans l'oubli après le passage au commissariat. C'est transformer le temps de la procédure pénale en un parcours de soins et de reconstruction sociale cohérent.

« Investir un poste d'ISC c'est choisir une réponse immédiate et de proximité qui désamorce les situations avant qu'elles ne se répètent ou s'aggrave ».

L'autonomie de l'ISC :

L'ISC de Nancy est seul et autonome sur son poste. Il travaille à temps plein. Il utilise son autonomie pour contacter, se faire connaître et rencontrer les nouveaux partenaires du département.

Cette quête permanente de nouveaux leviers partenariaux est ce qui permet à l'ISC de rester réactif face à des publics dont les problématiques ne cessent d'évoluer.

L'ISC est mobile et se déplace en fonction des problématiques et des demandes. Il y va seul ou peut se faire accompagner par les forces de l'ordre dans des situations plus complexes.

Pilotage et grille National :

Le travail de l'intervenant social fait l'objet d'un suivi rigoureux via la transmission de grilles trimestrielles à destination du ministère de l'intérieur. Cet outil de pilotage permet de remonter les indicateurs clés de l'activité (nature des saisines, profils des victimes, types d'orientation) pour alimenter les statistiques nationales de sécurité intérieure.

Il convient de noter que **l'année 2025 a été marquée par une refonte significative des modalités d'enregistrement et de saisies des données déployées à compter de juillet 2025. Ce changement a nécessité une phase d'adaptation technique et une mise en conformité des méthodes de comptabilisation des entretiens.**

Ce changement explique ainsi la présence de plusieurs tableaux avec référentiels différents pour l'année 2025 et donc sans comparatifs avec 2024.

Les financeurs du poste ISC Nancy :

L'intervenant Social en Commissariat de Nancy est mis à disposition par l'**AARS** à temps plein.

Le fonctionnement et la pérennité de ce poste d'ISC reposent sur un montage financier complexe porté par l'Association AARS.

La confiance renouvelée des différents contributeurs témoigne de la reconnaissance de l'utilité publique du dispositif. Le financement est assuré par une synergie de fonds publics, chacun répondant à une mission spécifique du poste :

Le FIPD : Soutient historique de l'Etat, il finance la mission de sécurisation et de prévention de la récidive.

Le Conseil Départemental : Son apport valide le rôle pivot de l'ISCG dans la protection de l'enfance et de l'accompagnement des publics vulnérables relevant du champ de l'action sociale territoriale.

La Métropole : Elle soutient l'encrage local du poste et son rôle dans la cohésion sociale et la politique de la ville.

La Direction Economie, Travail, Solidarités (DETS) : son financement appuie spécifiquement les missions liées à l'hébergement d'urgence et à l'insertion des publics les plus précaires.

La CAF : son financement vient appuyer la dimension « Solidarité » du poste d'ISCG. Son soutien est fléché sur les missions d'insertion des publics les plus précaires. (Accès aux droits, sécurisation du parcours des allocataires, aide universelle pour les VIF, etc.).

A la recherche de la pérennisation des postes d'ISCG :

Le dispositif des ISCG représente aujourd'hui l'une des avancées les plus probantes des 20 dernières années et matière de sécurité publique et de solidarité. Nous comptons plus de 480 postes d'ISCG au niveau National depuis leur création.

Pourtant, ces postes indispensables et salués pour leurs plus-values, se heurtent à une réalité brutale : la précarité de son propre modèle.

Chaque année, les ISCG luttent avec leur employeur et les partenaires sociaux pour la survie budgétaire de leur poste alors que leur utilité sociale et judiciaire n'est plus à démontrer.

Alors que les ISCG sont devenus les visages de la lutte contre les violences intrafamiliales et les pivots de la gestion des urgences sociales, ils restent trop souvent suspendus à une mosaïque de subventions annuelles fragiles et incertaines.

Alors que les ISCG sont devenus les visages de la lutte contre les violences intrafamiliales et les pivots de la gestion des urgences sociales, ils restent trop souvent suspendus à une mosaïque de subventions annuelles fragiles et incertaines.

L'ensemble des ISCG, l'association Nationale des Intervenants sociaux en Gendarmerie et Commissariat tentent de mettre en lumière la nécessité de pérenniser ces postes afin d'apporter une stabilité et sécurité aux professionnels.

Reconnaître l'ISCG ce n'est pas seulement financer une mission, mais un savoir-faire unique en faveur de tout public (de la petite enfance à la personne âgée).

1. L'INTERVENTION SOCIALE EN COMMISSARIAT

1.1 Principe de saisine

Majoritairement, la professionnelle intervient après analyse des interventions de police de la veille et analyse des démarches polices (main courante, mention de services, etc...) des personnes ayant poussé la porte de l'hôtel de police et des commissariats de la circonscription 54.

➤ Saisine de l'intervenante par les services de police

Pour 2025, l'intervenante a été saisie sur **1194 nouveaux dossiers**.

L'origine de la saisine des dossiers est essentiellement en interne des services de police : **87%** en 2025.

Saisine Interne Secteur Police	2024	2025
Police Nationale	1148	1039

La répartition des sources d'orientation souligne l'ancrage profond du dispositif au sein du commissariat. Le réflexe ISC est désormais systématique. Cela représente un gain de temps massif pour les forces de l'ordre qui peuvent déléguer la prise en charge sociale complexe au professionnel présente dans leurs locaux.

➤ Saisine de l'intervenante par les services partenaires

Le signalement des situations peut également émaner de différents partenaires (MDS, Conseil Départemental, Bailleurs, DDETS, etc...) pour lesquelles le commissariat est susceptible d'être saisi. L'objectif étant de réfléchir ensemble face à une situation bloquée (personnes qui n'ouvrent plus la porte, etc...).

Saisine Externe	2024	2025
Services sociaux (secteur ou spécialisé)	43	57
Secteur de la Santé	4	3
Secteur de la Justice	1	1
Associations	2	2
Education Nationale	0	0
Contact direct par l'utilisateur	40	91
Autres	4	1
Total	94	155

Les directives nationales de 2013 ont recentré la demande au sein des commissariats et des gendarmeries.

L'évolution des saisines entre 2024 et 2025 montre une montée en puissance de l'identification du poste par les partenaires extérieurs.

Noter que les demandes directes passent de 40 dossiers à 91 dossiers en 2025. Cette augmentation de plus de 120 pourcents prouve que l'ISC est identifié par le public comme un point d'entrée fiable, sécurisant et accessible, facilitant ainsi le lien « Police : Public ».

2. RESULTATS DE L'ACTION ET PUBLIC BENEFICIAIRE

Le public principal reçu par l'intervenante sociale en commissariat présente principalement une situation de souffrance.

En 2025, l'intervenante a été sollicitée **1420** fois. Sur les 1420 sollicitations, **1194 personnes** ont bénéficié d'une l'intervention, **soit un taux de réponse de 84%**.

Sur cet exercice, **226 situations signalées** n'ont pas répondu favorablement aux propositions ou ***ont été réorientées immédiatement sans nécessité d'un suivi.***

Le volume des sollicitations se décline en : **1128 adultes (ayant ou non des enfants) et 66 mineurs (demandeurs sans adulte).** ***Noter que la prise en charge de mineurs représente une mission de haute responsabilité, nécessitant une réactivité immédiate en lien avec l'Aide sociale à l'Enfance et/ou la Brigade de Protection des Familles.***

Sur les 1194 nouveaux dossiers, 487 personnes étaient connues des services sociaux et 707 personnes n'avaient jamais eu à faire à une « assistance ». ***Pour 3 usagers sur 4, l'utilisateur est ainsi le premier contact avec le monde social.***

Les **226 autres demandes sans intervention** ne font pas l'œuvre d'une étude statistique. Cependant, la majorité de ces situations sont connues par le système médico-social-judiciaire et une liaison avec les référents est faite. Certaines personnes ont déjà bénéficié d'un accompagnement de l'ISC mais ne sont pas prêtes à avancer dans leurs démarches. Dans cette catégorie, il y a également les personnes présentant de sérieux troubles psychiatriques avec des interventions de Police récurrentes mais pour lesquelles l'ISC n'a plus de liaison directe avec la psychiatrie et ne peut plus intervenir à domicile pour tenter de ramener la personne vers le soin accompagné d'un professionnel de la santé mentale.

Néanmoins, elles bénéficient du même traitement : prise en compte de la saisine, mise en œuvre d'une prise de contact, évaluation du non-retour avant classement.

ANISCG a fait le choix de sélectionner **3 actes professionnels** représentatifs de l'action de l'ISCG.

Sur les **1194** situations, les *actes professionnels* sont comptabilisés comme suit :

- Entretien avec l'utilisateur : **643.**
- Rédaction d'une information préoccupante ou signalement : **22.**

*Ce recensement reflète partiellement l'activité, puisque seul, le premier acte est enregistré.

Or, nous savons que le traitement d'une situation peut nécessiter plusieurs actes professionnels (ex : plusieurs entretiens, la rédaction d'une information préoccupante, une orientation etc...).

Sur les **1194** situations en 2025, les *orientations réalisées* se décomposent ainsi :

Orientations réalisées	2024	2025
Services de Police ou de Gendarmerie	220	225
Services sociaux (secteur ou spécialisé)	199	176
Secteur de la Santé	123	107
Secteur de la Justice	114	109
Associations	8	4
Education Nationale	4	3
Secteur du logement/hébergement	13	16
Autres	374	378
TOTAL	1055	1018

Une situation a pu requérir plusieurs actes pour construire un « plan d'aide ».

Dans « **Autres** » se trouve les réponses formulées, qui n'intègrent pas la nomenclature du référentiel : conseil, information, prévention, veille sociale-sanitaire, contact téléphonique, liaison vers les services correspondants aux besoins repérés, accompagnements spécifiques vers des structures non répertoriées par le référentiel.

2.1 Accompagnements courts

Outre le soutien psychosocial dispensé par l'intervenante, un nombre important de situations font l'objet d'une **transmission d'informations** vers les services correspondant à la problématique de l'usager. **Ce travail de liaison** est essentiel pour ré-affilier la personne en perte de repères. Il permet d'établir ou de rétablir le lien, d'affiner l'accompagnement existant, de déclencher des actions immédiates. Il s'inscrit dans un travail de prévention, notamment lorsqu'elles font référence à des violences intrafamiliales, des situations d'enfance en danger, des personnes vulnérables.

2.2 Accompagnements longs et orientations

Avec les services de Police, l'intervenante identifie des situations de grande précarité. Majoritairement, ces personnes n'ont jamais rencontré d'intervenant social ou médical.

Un accompagnement sur plusieurs mois s'avère nécessaire pour tisser et installer le lien, ceci avant une mise en relation avec les partenaires compétents.

L'intervenante propose ainsi un accompagnement psychosocial adapté (hébergement d'urgence, éloignement géographique, lien avec le secteur, rencontre à domicile, accompagnement vers les services médico-sociaux, hospitalisation en psychiatrie, demande de placement, information préoccupante auprès de la CEMA ou de l'ALMA, etc...).

Ce travail d'accompagnement se fait grâce à un partenariat diversifié et important.

Quelques personnes demeurent particulièrement réfractaires à tout lien avec les services médicaux ou sociaux. Souvent, il s'agit de personnes présentant des difficultés importantes (isolement, problèmes de comportement, dégradation de la santé physique et mentale, etc...). L'intervenante travaille, alors, selon un rythme de rencontres plus espacé, mais pouvant perdurer durant plusieurs années. L'objectif principal étant le maintien d'un lien, si ténu soit-il, afin de limiter la dégradation des situations.).

2.3 Rencontres déclinées

Lorsqu'un ménage ne répond pas favorablement à une proposition de rencontre, l'intervenante **demeure** attentive à toute nouvelle déclaration ou intervention de Police à domicile, la concernant.

En fonction de la problématique exposée, l'intervenante peut être amenée à solliciter les services de Police, pour convocation de la personne. Cela concerne des personnes présentant des troubles graves, essentiellement.

Pour des situations ayant fait l'objet de nombreuses plaintes ou mains courantes (actes de violences, menaces à l'encontre du voisinage, etc...), il peut y avoir sollicitation des services de Police pour un accompagnement au domicile de la personne. L'objectif consiste en une tentative de prise de contact et la mise en place d'un accompagnement.

3. PROFIL DES USAGERS BENEFICIAIRES

3.1 Typologie des personnes reçues

Typologie	2024	2025
Couples sans enfants	219	195
Couples avec enfants	179	203
Familles monoparentales	294	255
Femmes seules	351	336
Hommes seuls	199	205
Total	1242	1194

***1129** proches impactés par la situation dont **731** enfants.*

FEMMES (2025)				
	Victimes	Mises en cause	Hors champ pénal	Total par classe d'âge
(')- 18 ans	34	3	5	42
18 / 25 ans	114	9	23	146
26 / 40 ans	236	14	44	294
41 / 60 ans	250	14	72	336
61 / 75 ans	39	0	15	54
(') + 75 ans	38	0	5	43
	711	40	164	915

HOMMES (2025)				
	Victimes	Mis en cause	Hors champ pénal	Total par classe d'âge
(')- 18 ans	20	3	1	24
18 / 25 ans	31	12	8	51
26 / 40 ans	47	12	24	83
41 / 60 ans	54	11	13	78
61 / 75 ans	19	3	5	27
(') + 75 ans	9	5	2	16
	180	46	53	279

TOTAL PAR CATEGORIE	
Victimes	891
Mis en cause	86
Hors champ pénal	217

Femmes	915
Hommes	279
	1194

L'activité se concentre particulièrement sur des profils d'utilisateur « Victimes » et « Hors champ pénal ».

Nous constatons que :

- *La tranche d'âge la plus importante est celle des 41/60 ans.*
- *La catégorie féminine est indéniablement la plus dense.*

3.2 Répartition géographique des nouveaux dossiers

Répartition géographique des personnes	2024		2025	
Nancy	535	43%	582	49%
Autre Com Urbaine Grand Nancy	597	48%	511	43%
Autre Meurthe et Moselle	70	6%	71	6%
Hors Meurthe et Moselle	36	3%	26	2%
Sans domicile fixe ou inconnu	4	0%	4	0%
Total	1242	100 %	1194	100 %

91,54% des ménages rencontrés résident sur la commune de Nancy ou autre commune urbaine.

Nous notons des interventions moins nombreuses auprès de personne sans domicile. Les partenaires (intervenants sociaux, Antennes d'Aide aux Victimes) implantés sur le département sollicitent l'intervenante lorsqu'une situation nécessite une expertise particulière.

3.3 Identification de la problématique

Cette présentation statistique correspond au référentiel ANISCG.

Voici quelques clés afin de faciliter leur lecture.

- Les « Hors champ pénal » sont des personnes sans procédure pénale ou judiciaire mais qui potentiellement pourraient le devenir.
- Les « Mis en cause » ce sont les auteurs de faits délictueux.

	STATUT DU BENEFICIAIRE			CONTEXTE DE LA PROBLEMATIQUE IDENTIFIEE 2025					
	Victime	Mis en cause	Hors champ pénal	Couple	Famille	Scolaire	Voisinage/entourage	Environnement professionnel	Autre contexte
Violences physiques	171	9	19	110	32	12	8	0	37
Violences psychologiques	167	7	102	52	30	0	8	0	186
Conflits	36	6	92	40	76	0	16	0	2
Voisinage/entourage	4	0	15	4	9	0	5	0	1
Besoins matériels	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Violences sexuelles/viol	30	3	34	31	3	4	6	1	33
Harcèlement	65	0	29	18	0	0	5	0	71
Santé (TS, troubles psy, addictions, etc...)	30	13	92	0	7	1	3	0	124
Enfants en situation de risques/danger	5	2	2	2	4	0	1	0	2
Difficultés éducatives, autorité parentale	5	4	19	0	28	0	0	0	0
Prostitution, exploitation sexuelle, proxénétisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Atteintes aux biens	20	2	1	4	0	0	0	0	19
Abus de confiance	9	0	2	2	2	0	1	1	5
Autre	37	11	151	8	5	1	19	0	166
TOTAL	579	57	558	271	196	18	72	2	635

Le profil de l'utilisateur reste majoritairement sur des problématiques liées à la famille et au couple.

Elles se révèlent être le symptôme d'autres difficultés (addiction, dépression, violence psychologique et physique, troubles psychiatriques).

Les éléments recueillis traduisent toujours la forte présence de troubles du comportement et de suspicion de problèmes psychiques.

Les situations de violences nécessitent des accompagnements à long terme. La professionnelle poursuit ses actions dans le Réseau de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et intervient directement auprès des victimes pour leur faire part de l'existence d'un réseau d'aide.

Dans les différends de voisinage/entourage, l'intervenante sociale prend ces situations en considération dès lors que les conflits se manifestent de façon récurrente et qu'ils sont liés à une problématique psychique de l'auteur. Toutefois, de nombreux différends restent insolubles dans la mesure où chacun des protagonistes demeure inflexible sur ses habitudes de vie (nuisance sonore, stationnement de véhicule, etc...). L'ISC peut être celui qui motive une demande de relogement ou rédige une demande d'ASLL (Accompagnement Social lié au logement).

Le bénéficiaire « mis en cause » dans une procédure policière ou judiciaire représente une faible part de l'activité de l'intervenante, mais il sera de plus en plus sollicité pour la prise en charge des auteurs dans le cadre de ses missions.

L'ISC souhaite développer ses missions auprès des auteurs (mineurs /majeurs) afin de proposer un accompagnement adapté et éviter une récidive.

L'ISC souligne une nette augmentation des violences intrafamiliales, notamment de mineurs violents sur les membres de la famille. La prise en compte des auteurs de violence conjugale est également une nécessité pour organiser au mieux leur sortie de garde à vue (éloignement, services sociaux, etc...).

4. LE RESEAU PARTENARIAL

L'intervenante travaille en réseau avec l'ensemble des intervenants du champ médical, social, psychologique et juridique du Grand Nancy. Elle collabore avec des partenaires d'autres départements, notamment pour organiser et préparer des départs de victimes.

4.1 Partenariats pluridisciplinaires

- *L'aide sociale à l'enfance*

L'intervenante sociale travaille en lien permanent avec les services de l'aide sociale à l'enfance.

66 mineurs ont poussé la porte du commissariat en période de crise aigüe sans la présence de leurs parents, majoritairement « victimes ».

2024				2025			
MINEURS	GARCONS	FILLES	Total	MINEURS	GARCONS	FILLES	Total
Victimes/HCP*	27	23	50	Victimes/HCP*	21	39	60
Mis en cause	3	2	5	Mis en cause	3	3	6
Sous total par sexe	30	25		Sous total par sexe	24	42	
Total Général	55			Total Général	66		

** Hors champ pénal*

Le danger peut être avéré ou simplement suspecté. Lorsqu'il est avéré, l'intervenante sociale est amenée à saisir directement le Parquet des mineurs. Dans le cadre de suspicions de mauvais traitements, de carences éducatives ou de mises en danger psychologiques, le travailleur social rédige un rapport qu'il fait parvenir à la CEMMA (cellule pour la protection de l'Enfance).

Lorsque l'enfant bénéficie déjà d'un accompagnement par les services d'action éducative en milieu ouvert, le travailleur social leur relaye l'information.

- **Les services sociaux de secteur**

Le service social de secteur est un partenaire incontournable de l'intervenante puisqu'il est chargé du diagnostic et de l'accompagnement social des personnes en difficulté. La MDS intervient auprès de personnes confrontées à des difficultés (familiales, financières, médicales, etc...). Elle apporte aide et soutien afin de (re)/trouver une autonomie et faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

L'intervenante est amenée à recevoir quotidiennement des personnes pour lesquelles une problématique sociale est décelée suite à un dépôt de plainte ou une main courante. Elle effectue donc une première évaluation sociale de la situation et oriente les usagers vers ces services de proximité.

A noter que les MDS sollicitent également l'intervenante afin d'établir des diagnostics plus précis de certaines situations.

- **Les associations d'aide aux victimes**

Les ISC ne remplissent pas la même mission que les intervenants des associations d'aide aux victimes et des associations socio-judiciaires.

Les missions qui leur sont confiées s'inscrivent dans un cadre déontologique précis. Cette légitimité permet de lever certaines réticences des travailleurs sociaux de secteur sur les modalités de coopération avec les intervenants sociaux. Ils partagent une même culture professionnelle et une même déontologie.

Leurs compétences ne s'assimilent pas à celles des juristes ou psychologues.

Leur travail est complémentaire de l'activité des associations d'aide aux victimes, lorsque ces dernières sont composées de juristes ou de psychologues.

La présence d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie représente un guichet unique qui peut tout aussi bien recevoir des auteurs d'infractions, des victimes ou des personnes qui ne sont ni victimes, ni auteurs.

L'intervenant social n'ayant pas vocation à réaliser un suivi et un accompagnement dans la durée, il peut, en revanche, avec l'accord de l'intéressé, passer le relais à l'association la plus à même de répondre à sa situation et réorienter ainsi les personnes reçues.

Leur champ d'intervention et les publics reçus sont en effet beaucoup plus larges. Les bénéficiaires sont toutes les personnes présentant des problématiques sociales détectées dans le cadre de l'action des services de police et groupements de gendarmerie. (note ANISCG des compétences des ISCG).

Les associations d'aide aux victimes permettent d'informer les personnes de leurs droits, de leur proposer une aide psychologique, de les assister tout au long de la procédure et d'effectuer, si nécessaire, une orientation vers des services spécialisés.

Ces associations constituent un relais et interviennent après un dépôt de plainte.

Les structures médicales :

L'intervenante effectue régulièrement le lien entre les services de police et le secteur médical :

- Les personnes rencontrées font quelquefois état de fragilités ou troubles sur le plan sanitaire, alors qu'elles ne font pas, ou plus, l'objet d'un suivi médical.
- Dans les cas de maltraitements ou de violences, les faits subis doivent être constatés.

Les services psychiatriques et les CMP :

Dans les situations de trouble à l'ordre public, la problématique relève souvent du domaine psychiatrique, l'intervenante se mobilise pour accompagner la personne vers les dispositifs de soin.

En outre, l'intervenante mobilise les différents CMP lorsqu'ils sont face à des états de crise sur le plan psychologique. La mise en place d'un suivi et d'une prise en charge (prévention, diagnostic, soins ambulatoires, intervention à domicile, etc...) est alors indispensable.

Les orientations les plus fréquentes concernent des personnes en souffrance psychique du fait d'actes de victimisation et/ou de conflits importants.

En 2025, **107** situations ont fait l'objet d'une orientation vers le secteur de la santé somatique et mentale.

Ces orientations se font toujours avec l'adhésion de la personne. Ce versant est prioritairement pris en compte avant celui de la justice.

ORIENTATIONS REALISEES	2024	2025
Services de Police ou de Gendarmerie	220	225
Services sociaux (secteur ou spécialisé)	199	176
Secteur de la Santé	123	107
Secteur de la Justice	114	109
Associations	8	4
Education Nationale	4	3
Secteur du logement/hébergement	13	16
Autres	374	378
TOTAL	1055	1018

4.2 Echanges et groupes de travail

L'intervenante est régulièrement associée à des temps d'échanges, de synthèses avec différents partenaires. Elle participe également à des réflexions et groupes de travail en lien avec les problématiques rencontrées :

- Réunion avec le Pôle psychosocial.
- Journées regroupant les intervenants sociaux du Grand Est travaillant en lien avec les services de Gendarmerie ou de Police (3 à 5 sur l'année). Ce travail permet d'interroger les pratiques et ces limites.
- 1 Journée consacrée à la formation des nouveaux policiers et des stagiaires. L'objectif est de les sensibiliser autour de l'accueil des victimes et de les informer sur les outils existant dans le réseau, afin d'orienter au mieux le public.
- Participation à des synthèses, des expulsions sur demande des services de l'Etat (DDETS et préfecture), la commission d'attribution de chambres dédiées aux victimes de violence, des colloques organisés par le CIDFF et la Déléguée aux Droits des Femmes.

5. CONCLUSION

Les nouvelles dispositions d'ETAT en matière de violences conjugales et violences Intra-familiales ont renforcé l'accompagnement des victimes entraînant de fait, une augmentation constante du nombre de prises en charges par l'intervenante sociale. Ce cadre d'action, dont les fondements ont été posés lors du Grenelle contre les violences conjugales en 2019, a permis de fédérer de nombreux acteurs (ministères, élus, associations, justice) autour d'engagements concrets.

Toutefois, l'année 2025 marque une étape charnière. Si les dispositifs sont désormais identifiés, la densité de l'activité et la complexité croissante des situations reçues au commissariat (précarité, besoins d'hébergement, rupture familiale) mettent en exergue les défis de demain.

L'ISC ne se contente plus d'orienter ; il assure une fonction de vigie social et pivot partenarial indispensable à la réussite des politiques publiques sur le territoire.

Pour maintenir cette efficacité et garantir une prise en charge « sur mesure » des victimes les plus fragiles, la pérennisation et le renforcement des moyens humains et financiers- portés par l'ETAT, les collectivités et la CAF- demeurent les leviers essentiels d'une réponse sociale à la hauteur des enjeux actuels.

